

L'organisation du temps partiel dans le 1^{er} degré

La répartition des heures

Quotités	Heures d'enseignement	108 heures
50%	432h par an	+ 54h par an
	12h / semaine	OU 50% de chaque obligation :
	Donc 2 jours x 36 semaines	- 12h de travaux en équipe
		- 3h de conseils d'école
		- 9h de formation et animation pédagogique
		- 30h d'aide aux élèves en difficulté (dont prep)
75%	648h par an	+ 81h par an
	18h / semaine	Soit en moyenne annuelle
	Donc 3 jours x 36 semaines	
77,78%	648 par an	+ la totalité des 108 h
	18h / semaine	
	Donc 3 jours x 36 semaines	
80 % option 1*	Condition : couplage avec un	+ 93h par an
→ à valoriser	<u>PE2</u>	24h de travaux en équipe
pour	648h par an	6h de conseils d'école
solutionner	SOIT:	18h de formation et animation péda
aussi les	18h / semaine pendant 30	45h d'aide aux élèves en difficulté (dont temps de prep)
décharges de	semaines	
direction	Donc 3 jours x 30 semaines	
assurées par	+	
des PE2	24h / semaine pendant 6	
	semaines (les 2 R3)	
222/ 11 21	Donc 4 jours x 6 semaines	
80 % option 2*	648h par an	+ la quasi-totalité des 108 h :
	SOIT:	24h de travaux en équipe
	18h / semaine pendant 32	6h de conseils d'école
	semaines	15h (au lieu de 18) de formation et animation péda
	Donc 3 jours x 32 semaines	60h d'aide aux élèves en difficulté (dont temps de prep)
	+ 0.4b / a a marin a sa 4 a a marin a a	
	24h / semaine x 4 semaines	
	(si possible en septembre	
	pour décharger les directeurs	
	de moins de 4 classes)	
	Donc 4 jours x 4 semaines	

^{*} voir calcul ci-dessous

Comment arriver à 80% dans le cadre du 24 + 3 ?

Le temps de service des enseignants du 1^{er} degré est de 27h par semaine pendant 36 semaines, soit **27h x 36sem = 972 h**

En temps d'enseignement, travailler 4 jours par semaine, soit 24h par semaine, c'est, sur une année :

Pour exercer à 80%, il faut libérer une journée par semaine, il reste donc 18h par semaine :

 $18h \times 36sem = 648h$

A cela, il faut ajouter quelques semaines à 24h d'enseignement.

Pour obtenir, dans un cadre annuel les 777,6 heures, il faut ajouter quelques semaines à 24 heures d'enseignement. Diverses options sont possibles :

Option 1: remplacement par des PE2

Les PE2 remplacent l'enseignant titulaire pendant les 30 semaines de leur stage filé. Ils sont en stage en responsabilité (R3) pendant 2 x 3 semaines = 6 semaines. Durant ces 6 semaines, le titulaire reprend sa classe à temps plein.

Donc aux 30 semaines à 18h, viennent s'ajouter 6 semaines à 24h. Donc au total :

30 sem à 18h + 6 sem à 24h = 540h + 144 = 684h d'enseignement

Rappelons que pour exercer à 80%, un enseignant doit effectuer 777,6h par an.

Donc pour arriver à 80%, un enseignant doit effectuer, sur les 108h :

777,6h de service - 684h enseignement = 93,6h

L'enseignant doit donc effectuer 93h sur les 108, qui peuvent se répartir de la façon suivante :

- 24h de travaux en équipe
- 6h de conseils d'école
- 18h de formation et animation péda
- 45h d'aide aux élèves en difficulté (dont temps de prep) sur les 60 pour un temps plein

D'autres options sont possibles sur la base des 18h pendant 36 semaines soit :

18h x 36 sem = 648h effectuées

Pour atteindre les 777,6h dues, il faut trouver 129,6h.

Les solutions sont multiples. Celle qui se rapproche le plus de celle mise en place est l'option 2 (ci-dessous)

Option 2

Elle consiste à effectuer 32 semaines à 18h soit :

32 sem x 18h = 576h

Et 4 semaines à 24h soit :

4 sem x 24 h = 96 h

Soit un total de temps d'enseignement de

576h + 96h = 672h

Il reste donc à effectuer 105 des 108h (3h à prendre sur les animations pédagogiques par exemple)

Si on augmente le nombre de semaines effectuées à temps plein, on réduit à chaque fois de 6h les heures dues au titre des 108h. Les combinaisons sont donc nombreuses.

Cette solution, pour les collègues à 80% n'est pas forcément intéressant, le but de ce temps partiel étant de « se libérer » au maximum de la classe (cas d'un enfant à élever en particulier)